Avertissement au Lecteur.

Le cycliste et le cyclomotoriste possèdent l'heureux privilège de rouler sans permis de conduire et sans avoir à satisfaire au préalable à un examen. Ils se doivent donc de donner l'exemple de la connaissance du Code, de la discipline qu'il impose, de la courtoisie qu'il suggère.

La circulation routière est de plus en plus intense. Que chacun prenne conscience de ses responsabilités, et applique scrupuleusement les règles du Code de la Route, élément capital de la Sécurité de tous.

Rappelons également que pour un "2 roues", le droit de priorité doit s'accompagner de la plus grande prudence, et qu'il vaut mieux l'abandonner que de risquer un accident.

Renseignements généraux.

Tout cycle ou cyclomoteur doit être muni d'un signal avertisseur (timbre ou grelot) capable d'être entendu à 50 mètres au moins - de 2 freins efficaces - des dispositifs d'éclairage indiqués plus loin - et porter une plaque d'identité aux nom et adresse de son propriétaire.

Vous ne devez ni supprimer, ni modifier le silencieux de votre moteur.

L'échappement libre est interdit.

Vous devez avoir sur vous une pièce d'identité.

TRÈS IMPORTANT

Différentes modifications ont été apportées au Code de la Route, par le Décret Ministériel du 28 Août 1957 et par celui du 7 Janvier 1959.
A retenir pour les cyclomoteurs les changements suivants :

1° - La limite d'âge, à laquelle un conducteur a le droit d'utiliser un cyclomoteur, a été fixée à 14 ans.

2° - Il est interdit, aux Cyclomotoristes, de rouler, de jour comme de nuit, à 2 ou plusieurs de front.

3° - Assurance obligatoire (Décret du 7 Janvier 1959). Tout véhicule à moteur doit être assuré pour couvrir accidents et dommages corporels aux tiers (minimum 50 millions), et recours des tiers incendie (minimum 50 millions).

4° - Antiparasitage obligatoire.

A dater du 1er Nov. 1961, votre Cyclomoteur devra obligatoirement être muni d'un système antiparasites.

SIGNAUX

La Connaissance des Signaux qui balisent les voies ou les routes est la première étape de l'apprentissage du Code et de la Sécurité Routière.

Etudiez, très soigneusement, les reproductions des Signaux qui figurent sur la couverture.

TENIR SA DROITE

Rouler à droite est une règle essentielle. Appliquez-la d'autant plus rigoureusement que les "2 roues" sont plus vulnérables et qu'ils doivent laisser le passage aux véhicules plus rapides qu'eux. Il est désormais interdit aux cyclomotoristes de **rouler à deux ou plusieurs de front,** de jour comme de nuit. Cette obligation ne s'applique pas aux cycles ordinaires (sauf à Paris et dans la Seine), toutefois ceux-ci doivent se remettre en file dès qu'un véhicule quelconque avertit qu'il va les doubler, ou dès la chute du jour.

PISTES CYCLABLES

Cyclistes ou cyclomotoristes doivent obligatoirement emprunter les pistes cyclables partout où elles existent. Par contre, il leur est interdit de rouler sur les trottoirs, (Sauf cas très particuliers, travaux sur la chaussée, etc... Une signalisation spéciale indique d'ailleurs ces autorisations temporaires).

AGE LIMITE

Tout conducteur de cyclomoteur doit avoir **au moins 14 ans.**

Entretenez bien votre machine et particulièrement les freins (poignées, câbles, patins), les pneus (état général, gonflage, etc...) ainsi que l'avertisseur (timbre).

TRÈS IMPORTANT : POUR VOTRE SÉCURITÉ SOYEZ TOUJOURS MAITRE DE VOTRE VITESSE ET ATTENTIF AUX OBSTACLES

IMPRIMERIES DE BOBIGNY

AVENIR PUBLICITÉ - PARIS

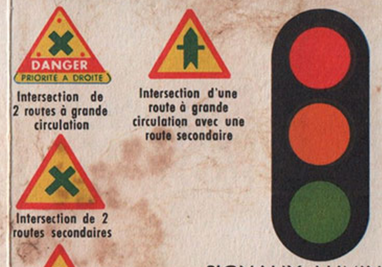

SIGNAUX LUMINEUX :
FEU VERT - FEU ORANGE - FEU ROUGE
Passez - Ralentissez - Stoppez

Intersection de 2 routes à grande circulation

Intersection d'une route à grande circulation avec une route secondaire

Intersection d'une route secondaire avec une route à grande circulation

Balise de rappel temps d'arrêt

Intersection de 2 routes secondaires

Chaussée glissante

Danger particulier

Endroit fréquenté par les enfants

Virage à gauche

Travaux

Chaussée rétrécie

Passage pour piétons

Virages successifs

Passage à niveau gardé

Silence Hôpital

Secours aux blessés

Parc Autos

Passage à niveau non gardé

Passage à niveau non gardé

N° 456 E. Juillet 1961 — 500.000

AVENIR PUBLICITÉ - PARIS

Sens interdit

Interdit aux cyclistes

Piste obligatoire cyclistes

Interdiction d'avertisseurs sonores

Sens obligatoire

Sens giratoire obligatoire

MEMENTO DU CODE DE LA ROUTE

Pour Cyclistes et Cyclomotoristes

Interdiction de dépasser

Limitation de vitesse

Interdit aux Autos

Fin de limitation de vitesse

Interdit aux Autos et Motos

Stationnement interdit ou réglementé

Interdit aux poids lourds

Parc interdit

Interdit aux véhicules pesant en charge plus de × tonnes

Circulation interdite dans les 2 sens

Interdit de tourner à gauche

Temps d'arrêt obligatoire

Indications particulières

Hauteur limitée

Offert par

VELOSOLEX

le Cyclomoteur de Sécurité.

VELOSOLEX - S.I.F.A.C. : 68, Boul. de Verdun
COURBEVOIE (Seine) - Tél. : DEF. 37-15
R. C. Seine 57 B 8216

POUR TOURNER OU DÉPASSER.

Pour tourner à gauche, à droite ou dépasser un obstacle, assurez-vous qu'aucune voiture n'est immédiatement derrière vous - étendez le bras gauche cu droit, nettement et assez à l'avance pour permettre aux véhicules qui vous suivent de manœuvrer en conséquence.

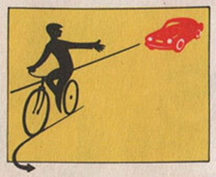

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES.

Ne doublez jamais en haut d'une côte - dans un virage - un croisement - sur un passage clouté et chaque fois que la visibilité n'est pas bonne - vous ne savez pas si la voie est libre.

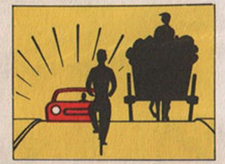

●

Vous devez toujours doubler à droite les tramways qui empruntent le milieu de la chaussée. Vous ne devez jamais les doubler à l'arrêt. Ne coupez jamais une troupe, un cortège, un convoi.

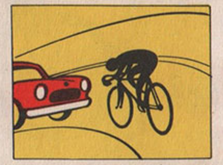

●

Ne prenez pas de virage "à la corde", la route n'est pas un vélodrome. Ne faites pas d'acrobaties sur la route, vous n'y êtes pas seul. Ne roulez pas sans tenir votre guidon.

●

Vous pouvez emmener un passager, à condition que la machine soit équipée d'un siège prévu à cet effet. Le transport d'un enfant de moins de 5 ans doit obligatoirement se faire dans une corbeille ou sur un siège muni de sangles.

●

Obéissez scrupuleusement aux injonctions des agents de la circulation, de la gendarmerie ou de la police de la route. Leur rôle est essentiel, et leur tâche difficile.

VOITURES - PIÉTONS.

Ne suivez pas de trop près les voitures en marche. Faites très attention aux piétons, en particulier aux enfants, aux vieillards, aux infirmes.

PRÉVOIR L'IMPRÉVU !

Méfiez-vous des voitures qui s'arrêtent ou qui démarrent, des portières qui s'ouvrent, des animaux qui divaguent.

"SLALOM".

Ne vous faufilez pas entre des voitures en marche.

Le "slalom" est séduisant aux sports d'hiver, sur route il est dangereux pour vous, irritant pour les autres.

PASSAGES CLOUTÉS.

Ne vous engagez jamais sur un passage clouté alors que le feu d'arrêt est au rouge. De toutes façons le passage clouté donne priorité aux piétons, cette priorité cesse lorsque le feu passe au vert.

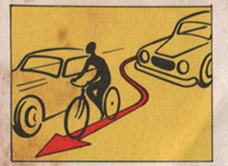

Faites très attention aux traversées de passages à niveau ; surtout ceux à signalisation automatique.

PORTE-BAGAGES.

Lorsque vous utilisez le porte-bagages, veillez au bon arrimage des colis. Pas de ficelles ou de tissus qui pendent, et peuvent s'engager dans les rayons - assurez une bonne stabilité à la charge.

Ne surchargez pas votre cycle ou cyclomoteur, ce ne sont ni des camions, ni des véhicules de transport en commun.

RÈGLES DE PRIORITÉ

Les croisements et droits de priorité sont parmi les points les plus importants du Code et de la Sécurité routière.

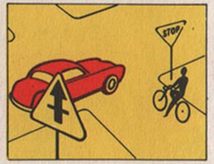

1° - Priorité sur route :

Les routes françaises sont classées en deux catégories :

a) Les routes principales à grande circulation.
b) Les routes secondaires.

(voir sur la couverture leurs panneaux de signalisation).

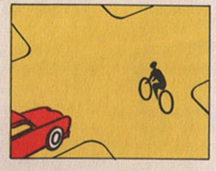

Au croisement de deux routes d'importance égale, la priorité appartient à l'usager qui vient de droite.

Au croisement d'une route à grande circulation et d'une route secondaire, la priorité, dans les deux sens, appartient au véhicule qui circule sur la route à grande circulation.

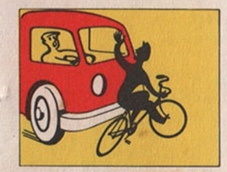

2° - Priorité en ville :

Le véhicule venant de droite a la priorité.

Telle est la règle définie par le Code. Mais rappelez-vous la fable du pot de terre et du pot de fer. Il vaut mieux abandonner votre droit de priorité, que de risquer un accident.

Vous n'avez jamais la priorité en sortant d'un immeuble ou d'un garage.

Attention :

Pour votre sécurité soyez toujours maitre de votre vitesse et attentif aux obstacles.

IMPORTANT.

Cyclistes et cyclomotoristes doivent toujours, rouler en file, et jamais à deux ou plusieurs de front. C'est une règle impérieuse de Sécurité. L'éclairage doit être constitué par :

1° Un phare avant à lumière jaune ;
2° Un feu rouge arrière ;
3° Un catadioptre rouge.

Ces organes doivent toujours être en bon état, propres et visibles Il est recommandé de porter des vêtements clairs.

CONCLUSION

N'oubliez jamais qu'une vitesse excessive est toujours dangereuse, et que vous devez rester à tout moment maître de votre machine. En effet, à partir de l'instant où vous apercevez un obstacle vous obligeant à stopper, vous couvrirez les distances ci-dessous avant arrêt complet :

Vitesse horaire	Distance parcourue
20 à l'heure	6 mètres
30 »	9 »
45 »	18 »

VELOSOLEX est le cyclomoteur de Sécurité.
Sa vitesse est volontairement limitée à 30 à l'heure.

●

Prudence, Vigilance, Maîtrise de soi, Tempérance, sont les qualités primordiales du bon conducteur.

Puissent les conseils réunis dans ce mémento apporter une nouvelle contribution à la Sécurité de la Route.

LE VELOSOLEX S. 2200 A EMBRAYAGE AUTOMATIQUE COMPOUND REPART SANS PÉDALER ET ASSURE L'ÉCLAIRAGE AVANT ET ARRIÈRE A L'ARRÊT